



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

RÉUNION DU 19 AVRIL 2023

COMPTE-RENDU

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est réunie le 19 avril 2023 sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, conseiller régional, et de Mme. Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants est jointe en **annexe 2**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Soutiens à la filière forêt-bois
 - bilan technico-financier des aides 2022,
 - perspectives pour 2023.
2. Bilan de la mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois :
 - présentation des travaux en cours et des premiers résultats,
 - pistes d'actions à l'horizon 2025.
3. Economie du bois et de la filière :
 - plan d'actions collectif pour répondre aux tensions de la filière chêne en Grand Est,
 - panorama sur la ressource et les usages du bois d'industrie et du bois énergie.
4. Incendies de forêts et actions de prévention :
 - bilan feux de forêt saison 2022 et organisation de la veille incendie ONF,
 - présentation des travaux de la sous-commission départementale des Vosges sur le risque incendie.
5. Projet de schéma régional de gestion sylvicole

Les documents de séance et les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/reunion-de-la-crfb-du-19-avril-2023-a3182.html>

M. MATHIEU souhaite la bienvenue aux membres de la CRFB qui se réunissent dans les locaux de la Chambre d'agriculture des Vosges.

Mme MICHEL-MOREAUX est satisfaite que la CRFB se réunisse à nouveau dans les Vosges, département très concerné par les sujets forêt-bois. Cette instance permet de réunir les acteurs de l'amont et de l'aval et de pouvoir échanger sur le bilan des actions et les perspectives pour la forêt et le bois.

Mme. BOSSY excuse Mme la préfète de région, retenue en Alsace suite à une visite du président de la république. Elle ouvre la séance en se félicitant de la mise en place du comité technique forêt bois et rappelle les enjeux de la filière qui sont d'ordre économique, climatique, sanitaire avec la prise en compte du risque incendie en forêt.

M. GREMILLET confirme que le risque incendie est devenu une réalité dans le Grand Est. Il souligne les moyens importants consacrés à la filière par l'Etat depuis la dernière CRFB. Il relève que les entreprises de travaux forestiers (ETF), indispensables pour réaliser les travaux sylvicoles, ont des difficultés à trouver de la main d'œuvre et se trouvent confrontées à une problématique liée à une interprétation du code de l'environnement par l'office français de la biodiversité (OFB). Le sujet est important et doit être évoqué sous

peine de ne pas pouvoir mettre en œuvre le plan de reboisement. Il rappelle enfin l'important niveau d'investissement réalisé par des entreprises qui permettra de conserver la valeur ajoutée dans la région.

M. SCHILT apporte des éléments récents au sujet de la crise de l'articulation entre les travaux forestiers et le volet biodiversité. La préfète de région a été alertée sur le sujet l'an passé et un groupe de travail (GT) au niveau national, copiloté par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a été mis en place. Suite à de récentes verbalisations, la société forestière de la caisse de dépôts et consignation a décidé d'arrêter tous les travaux forestiers au 30 mars 2023, privant de travail une cinquantaine d'entreprises dans le Grand Est. Un second GT s'est tenu la veille de cette CRFB et une feuille de route avec des pistes a été proposée à la filière par les services de l'Etat. Pendant l'expertise de cette feuille de route, il s'agira de trouver des solutions pour continuer à travailler en respectant la biodiversité.

Mme BOSSY remercie M. SCHILT pour son intervention et précise que les cabinets des deux ministères souhaitent aller vite. Elle confirme qu'il faut concilier la protection de la biodiversité et les travaux forestiers et passe la parole à Mme CARPENTIER.

Mme CARPENTIER indique que les inspecteurs de l'environnement de l'OFB Grand Est ont conscience des enjeux et sont au courant des travaux en cours au niveau national. Elle précise qu'une note pour harmoniser les pratiques est en cours d'établissement au niveau régional et rappelle que la forêt ne constitue pas une priorité dans les plans de contrôle. Le déplacement des inspecteurs en forêt se fait sur signalement ou suite à la demande des parquets. Mme CARPENTIER annonce que les portes de l'OFB sont ouvertes pour pouvoir échanger sur le sujet et confirme que la réunion nationale qui s'est tenue hier est positive.

M. GREMILLET se dit également satisfait de la réunion d'hier mais souhaite que le sujet de l'affouage soit également pris en considération.

Point 1 – Soutiens à la filière forêt-bois

Présentation par M. LAUTH (Conseil régional, direction de l'économie et du vivant), M. VIADER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois), M. DENIS (Conseil régional, délégation aux fonds européens), M. PIERRAT (ONF, direction territoriale Grand Est) et M. REIF (ADEME, direction régionale Grand Est) – cf diaporamas.

Mme BOSSY souligne l'importance des moyens mis en œuvre. Elle salue le travail réalisé par les services de l'Etat et de la Région et remercie les porteurs de projets pour les efforts consentis dans le montage des dossiers.

M. SCHILT signale l'émergence de financements privés (FA3R, Sylv'ACCTES par exemple) et souhaiterait que les bilans intègrent ces nouvelles sources.

Mme BOSSY ajoute que des fonds liés à la compensation carbone sont également mobilisés, tout en estimant que qu'il ne sera pas facile de réaliser un bilan global intégrant l'ensemble des financements. Elle signale la phase actuelle de transition entre France relance et France 2030 ainsi que celle entre les deux programmations FEADER.

Mme DUNOYER se dit satisfaite du plan de relance et précise qu'il a nécessité une mobilisation importante pour le montage des dossiers. Elle souligne quelques obstacles comme la difficulté d'approvisionnement en plants et regrette la forte proportion des investissements dans les protections contre le gibier.

Mme WINNINGER signale que les pépiniéristes seraient en mesure de produire plus de plants mais sont confrontés à un problème d'approvisionnement en graines. Elle souhaiterait également plus de souplesse quant au choix des provenances et une meilleure réactivité pour l'obtention de dérogations.

M. LOYE en profite pour annoncer que l'arrêté MFR en cours va être adapté pour tenir compte de la difficulté d'approvisionnement et du contexte du changement climatique en élargissant les provenances utilisables. Le nouvel arrêté renverra aux fiches conseil établies par l'INRAE.

M. GREMILLET remercie les pépiniéristes pour leur implication. Concernant la desserte forestière, il souhaite que des travaux soient réalisés avec les SDIS sur la cartographie des équipements sous l'angle du risque incendie. Il tient à ce que la contractualisation soit développée afin que les bois récoltés dans le Grand Est soient sciés dans la région. Il estime enfin que la forêt mériterait un plan sanitaire et précise que l'INRAE est intéressé pour mener une expérimentation sur le sujet.

En réponse aux propos relatifs à l'équilibre sylvo-cynégétique tenus par Mme DUNOYER, Mme BOSSY renvoie aux travaux qui se poursuivent dans le cadre du comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique.

M. OTT estime que les chasseurs doivent prendre conscience de l'état de la forêt suite au changement climatique qui nécessite un effort de la part de tous les acteurs.

Concernant l'aide aux investissements matériels pour les entreprises de sylviculture et d'exploitation forestière, M. SCHILT signale le travail collaboratif d'ingénierie financière réalisé entre le dispositif Région- FEADER et celui de l'ADEME pour orienter un candidat vers le dispositif le mieux adapté à son projet.

Point 2 – Bilan de la mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois

Présentation par M. LOYE (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) et M. LAUTH (Conseil régional, direction de l'économie et du vivant) – cf diaporama

Mme BOSSY propose aux membres de la CRFB de faire part de leurs remarques quant à la proposition d'actions à engager et précise que le travail se poursuivra en comité technique forêt bois pour préciser les sujets prioritaires.

M. KLEIN souhaite intervenir au titre des associations de protection de la nature. La contribution de la fédération France Nature Environnement Grand Est et des associations de protection de l'environnement à la CRFB, lue par M. KLEIN est annexée à ce compte-rendu.

Point 3 – Economie du bois et de la filière

Présentation par M. JUNG (FIBOIS Grand Est) – cf diaporama

Pas d'intervention de l'assemblée

Point 4 – Incendies de forêts et actions de prévention

Présentation par M. PIERRAT (ONF, direction territoriale Grand Est), Colonel OUVRARD (Directeur SDIS des Vosges) et M. MAGNIER (DDT des Vosges, service économie agricole et forestière) – cf diaporamas

Mme MICHEL-MOREAUX signale que des travaux sont en cours concernant le risque incendie dans le département des Vosges. Elle précise qu'il faut faire évoluer les mentalités et faire preuve de pédagogie sur le sujet. Elle estime que tous les acteurs doivent être conscients que le risque est réel et que les enjeux sont supérieurs aux désagréments et pense que les obligations légales de débroussaillage devraient (en cours de concertation, à ce stade) devraient être acceptées par les propriétaires de maisons, vu les risques encourus.

M. SCHILT est satisfait que les ETF aient été associées aux groupes de travail et précise que les Vosges constituent le massif le plus densément peuplé de France, dans lequel de nombreux travaux forestiers sont réalisés. Il souligne l'enjeu d'accompagnement de la filière et la nécessité de la prise en compte des conséquences pour les entreprises si les travaux étaient amenés à être arrêtés en cas de risque incendie fort. Il salue le courage du département des Vosges pour s'être lancé dans la démarche et appelle à une synergie au niveau du massif qui touche 6 autres départements.

Mme MICHEL-MOREAUX convient que le travail doit être réalisé au niveau du massif et salue le travail réalisé par la DDT et le SDIS dans le département des Vosges.

Point 5 – Projet de schéma régional de gestion sylvicole

Présentation par Mme. BAUMEISTER (CNPF Grand Est) – cf diaporama

Pas d'intervention de l'assemblée

Conclusion

M. GREMILLET annonce que lors de l'assemblée plénière de juin, la Région proposera une feuille de route concernant l'adaptation au changement climatique qui comprendra un volet forêt. Il signale que le risque incendie sera intégré dans le dispositif d'aide « desserte » du FEADER. Il estime qu'il est essentiel de mettre des moyens dans la recherche aussi bien fondamentale qu'appliquée et qu'il reste des travaux à conduire, notamment sur l'utilisation des essences. Il indique que la Région sera à côté de toutes les initiatives et restera à l'écoute des acteurs de la filière. Il estime qu'il faudra avoir de l'ambition pour l'utilisation du bois dans la construction et dans la rénovation énergétique du bâti. Il rappelle que le bois reste un des premiers

moyens de chauffage des familles dans le Grand Est notamment lorsqu'il est question de précarité énergétique.

Mme BOSSY propose de se retrouver au 2ème semestre et précise que des travaux restent à réaliser dans le domaine forestier : actions à mener dans le cadre du PRFB, feuilles de route régionale et départementales sur la forêt, feuille de route planification écologique...

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BOSSY et M. GREMILLET remercient les intervenants ainsi que l'assemblée pour sa participation aux débats et clôturent la séance.

ANNEXE 1

Contribution de la fédération France Nature Environnement Grand Est et des associations de protection de l'environnement à la CRFB

La politique actuelle de bois énergie met clairement en péril le devenir de nos forêts dont l'importance est capitale pour le climat et donc la survie des générations à venir.

L'IGN rapporte que les arbres métropolitains ne sont pas en pleine forme. Sur la période 2011 à 2019, leur mortalité, estimée à 10 millions de mètres cubes, s'est accrue de 35 % par rapport à la période précédente. (Actuellement cela s'accélère encore).

Le stress hydrique impacte également leur croissance, en baisse de 8 % depuis dix ans.

Suite au constat catastrophique de ces dernières années Madame Panier Runacher a reconnu que les forêts françaises sont entrées clairement en phase de déstockage carbone.

A cela, s'ajoute l'augmentation conséquente des récoltes de bois énergie pour des installations brûlant en quantité industrielle du bois vert, ou pire des pellets, Ces installations grassement subventionnées servent de plus très majoritairement à chauffer des passoires énergétiques et donc de coefficients d'efficacité énergétique déplorables.

L'augmentation brutale de la récolte en cours va en plus induire un déstockage massif de bois sur pied comme du carbone des sols ceci même si la mortalité et la productivité restaient constante ce qui n'est plus le cas.

Comment peut-on obtenir une neutralité carbone en 2050 si les forêts dépérissent ou sont surexploitées tout en se basant sur le seul fait que la biomasse n'émet pas de CO₂, alors que le BE en émet 20 % de plus de CO₂ que le charbon et deux fois plus de CO₂ que le gaz ?

Cette soit disant neutralité carbone ne tient absolument pas compte, ni des pertes dues au bois brûlé vert 15 à 20%, ni des rendements des chaudières env 20%, ni des pertes des réseaux de chaleur 10 à 20%, ni des pertes des passoires énergétiques atteignant jusqu'à 75%.

Ce n'est pas un texte de loi sur la neutralité carbone de la biomasse même voté au parlement qui change les lois de la physique. Cela permet tout au plus de comptabiliser et de bénéficier de quotas carbone fictifs. Seul le bilan carbone ACV global peut attester des réelles émissions de CO₂. Or les projections du temps de retour carbone du BE peuvent atteindre 2 siècles en remplacement du charbon et 4 siècles en remplacement du gaz !

Il est tout aussi inadmissible de subventionner à la même hauteur des installations qui ont un coefficient d'efficacité énergétique pouvant varier de 15% à 80% Mais à ce jour il n'y a pas de publication des bilans carbone ACV globaux ni de coefficient efficacité énergétique pour ces projets grassement subventionnés.

Pour piloter un PRFB digne de ce nom et avoir une chance d'aboutir à la neutralité carbone en 2050 il nous faut des indicateurs à la hauteur de l'enjeu soit :

- publier et comptabiliser les réelles émissions de CO₂ ACV du BE et évaluer au plus juste les temps de retour.

- demander un bilan carbone ACV global pour chaque installation afin de justifier les aides.

- *mettre en place un indicateur carbone en tonne/ha et par massif, Ceci en accord avec (la conférence d'Hel-sinki – 1993).et le règlement de L'UE qui prévoit l'Obligation de tenir des comptes détaillés des réservoirs de carbone suivants : biomasse aérienne, biomasse souterraine, litière, bois mort, carbone organique du*

sol (La cellule biomasse de lorraine avait déjà constaté un déstockage de 22,5% du bois sur pied dans les forêts domaniales en Lorraine entre 1980 et 2010)

- Avoir un état des lieux à jour des quantités de bois brûlés en bûches, plaquettes, ou pellets est une urgence absolue avant de valider de nouveaux projets bois énergie BE.

- Mettre à jour les quantités de bois recyclés réellement disponibles (En 2009 la Région Lorraine affirmait déjà que tout le bois de recyclage était déjà capté) alors que tous les projets de chaufferies affichent de 20% à 70% de bois de recyclage dont on ne sait pas d'où il provient ! Comment voulez-vous avoir plus de bois recyclé de disponible quand on brûle ou exporte de plus en plus de bois en sortie de forêt ?

- Réajuster voire anticiper la baisse de la productivité des forêts. Productivité qui était déjà surestimée lors de l'approbation du PRPGD (Rapport Gaymard)

- Mais aussi comptabiliser la déforestation importée.

- L'isolation du parc existant est le grand perdant de la politique actuelle. Or sur ce point nous avons déjà perdu plus de 40 ans, seul 5% de l'objectif qui était déjà connu en 1980 a été réalisé. Pour rattraper le retard et éviter de gâcher cette énergie précieuse, ce point est crucial et devrait être prioritaire, car cela permettrait de réduire la consommation de BE d'un facteur de trois. A défaut de flécher les subventions très majoritairement vers l'efficacité énergétique, la politique actuelle est largement contre-productive au vu des 50% d'économies d'énergies nécessaire à la transition énergétique pour laquelle l'État s'est engagé.

Le bois sera à long terme la principale matière première. L'objectif de transformer 90% du bois sortant des forêts serait bien plus salubre que d'en brûler déjà près de 60% (*En Asie on fabrique des plans de travail en bambou de moins d'un centimètre d'épaisseur*) **Rien ne se perd rien ne se crée, tout se recycle**, Si on transforme tout le bois le bénéfice sera double voir triple car le bois en fin de vie est un combustible de choix, il est sec + 20% d'énergie et se stocke facilement pour pallier les ENR alternatives. Les exportations massives de bois actuelles sont à ce titre une double perte de matière première et d'énergie !

A l'heure actuelle les bois d'éclaircie et les houppiers sont brûlés en quantité industrielle, cela jusqu'aux bourgeons terminaux, quid de la perte de fertilité des forêts due à la récolte des menus bois ? D'autant plus que tout bois qui se décompose en forêt, stocke le carbone bien plus longtemps que le bois de charpente.

C'est clairement le niveau de protection global des forêts qu'il faut relever, à défaut le risque d'effondrement massif de la biodiversité va s'accroître. Les îlots de protection, bien qu'indispensables, au milieu d'un désert de biodiversité ne résistent pas bien longtemps et accusent déjà des pertes de l'ordre de 70%.

On voit actuellement fleurir de nombreux projets photovoltaïques dans des forêts, même classées en protection forte ZNIEFF, trame verte, réserve de biodiversité, etc, ceci par simple reclassification de ces espaces en zone NA ou NPV. On va même les qualifier de friches, alors que ce sont des forêts souvent sans intervention depuis plus de 75 ans voir même des régénérations ! Cela est inadmissible, car il y a suffisamment de toitures de parkings ou de zones déjà artificialisées de disponibles.

Le BE sorti de la forêt est la méthode la plus efficace pour émettre le carbone des forêts vers l'atmosphère et ne devrait plus être comptabilisé comme neutre en carbone comme le prévoit la directive RED II et RED III, la transformation devrait donc devenir la priorité.

On qualifie les forêts de poumon de la terre, on en a déjà rasé 50%, mais parallèlement aussi transformé 50% de la surface du pays en déserts agricoles, terres ayant perdu plus de 80% du carbone et bien sûr incapable de stocker l'eau, aggravant donc considérablement les sécheresses d'été. Ne faisons pas la même chose avec ce qui nous reste de forêts. Quand le GIEC demande de planter des arbres et de restaurer les écosystèmes ne faisons pas l'inverse.

ANNEXE 2
LISTE DE PRÉSENCE

| Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2022-110 du 28 février 2022 | Membres présents ou représentés | Assistaient également |
|--|---|--|
| Mme la préfète de région ou son représentant | MICHEL-MOREAUX Valérie, préfète des Vosges | GOURDON Denis, chargé de mission agriculture, eau, biodiversité, SGARE |
| M. le président du conseil régional ou son représentant | GREMILLET Daniel, vice-président commission agriculture, viticulture et forêt | LAUTH Raphaël, direction de l'économie et du vivant (DEV), chef du service forêt-bois CAQUINEAU Tom, DEV, service forêt-bois, chargé de mission DENIS Laurent, délégation aux fonds européens (DFE), service FEADER économie agricole et forestière, responsable du pôle agroalimentaire et forestier BERTHOD Florence, DFE, instructrice forêt |
| Mme la directrice régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant | BOSSY Anne, directrice régionale | LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) VIADER Stéphane, adjoint chef de SERFOB KARCHER Eric, chargé de mission, SERFOB |
| M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant | TORRE Jean-Paul, adjoint au chef du service eau, biodiversité, paysage (SEBP) | BERTEAUX Caroline, SEBP, chargée de mission espaces naturel |
| M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant | CUNCHE Séverine, conseillère bioéconomie | |
| M. le président de la commission agriculture, viticulture et forêt du conseil régional ou son représentant | GREMILLET Daniel, vice-président commission agriculture, viticulture et forêt | |
| M. le président du conseil départemental d'Alsace ou son représentant | Excusé | |
| M. le président du conseil départemental des Ardennes ou son représentant | Excusé | |
| M. le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant | Excusé | |
| M. le président du conseil départemental des Vosges ou son représentant | | |
| M. le président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant | Excusé | |
| Deux représentants de l'Union régionale des communes forestières | MICHEL Jean-Pierre, président délégué union régionale des communes forestières Grand Est THOMAS Jérôme, excusé | |
| M. le président de l'association des parcs naturels régionaux du Grand Est ou son représentant | | |
| M. le président du centre régional de la propriété forestière Grand-Est ou son représentant | OTT Vincent, président du CRPF Grand Est | BAUMEISTER Maren, ingénieure forestier |

| Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016 (avec actualisation des titres si fusion Grand Est) | Membres présents ou représentés | Assistaient également |
|---|---|---|
| M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière Grand-Est ou son représentant | BALLET Silvère, vice-président du CRPF Grand Est | |
| M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant | PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial Grand Est – groupe Est | |
| M. le directeur régional de l'office français de la biodiversité ou son représentant | CARPENTIER Véronique, directrice régionale adjointe OFB Grand Est | CLERC Benoit, directeur départemental des Vosges HILLARD Anaël, chargée de mission milieux aquatiques et forêt |
| M. le directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant | REIF Christophe, directeur régional délégué ADEME | |
| M. le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant | MATHIEU Jérôme, vice-président chambre régionale d'agriculture Grand Est | VIEU Anne-Marie, directrice chambre d'agriculture des Vosges BOULAY Jacques, chambre d'agriculture des Vosges |
| M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant | | |
| M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant | Excusé | |
| Mme la présidente de l'union forestière Grand Est ou son représentant | DUNOYER Anne, présidente UFGE | |
| M. le vice-président de l'union forestière Grand Est ou son représentant | PERRIN Roger, vice-président de l'union forestière Grand Est | |
| M. le président de la coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est ou son représentant | JACQUET Alain, directeur F&BE | |
| M. le président des entrepreneurs des territoires du Grand Est ou son représentant | SCHILT Christophe, délégué régional EDT Grand Est | |
| M. le délégué régional d'Experts Forestiers de France ou son représentant | | |
| Mme la représentante régionale du syndicat national des pépiniéristes forestiers | WINNINGER Isabelle, représentante régionale SNPFF | |
| M. le président de la fédération nationale du bois Grand Est ou son représentant | | |
| M. le vice-président de la fédération nationale du bois Grand Est ou son représentant | DACLIN Didier, vice-président FNB Grand Est | |
| M. le responsable achats bois de la société UNILIN (08-Bazeilles) ou son représentant | Excusé | |
| M. le co-gérant de la SARL HURSON (52-Foulain) ou son représentant | | |
| M. le responsable de l'usine EGGER (88-Rambervillers) ou son représentant | BARLIER Aude, responsable achats bois de l'usine EGGER | |
| M. le président de la structure interprofessionnelle FIBOIS Grand Est ou son représentant | JUNG Sacha, directeur, FIBOIS Grand Est | |
| M. le président du groupement syndical des négociants de bois de chauffage d'Alsace ou son représentant | | |
| M. le représentant régional de la FGTA-FO | | |
| M. le représentant régional de la FNAF-CGT | | |
| M. le représentant régional de la FNAF-CFDT | | |
| M. le président du comité régional Grand Est de la randonnée pédestre ou son | | |

| Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016 (avec actualisation des titres si fusion Grand Est) | Membres présents ou représentés | Assistaient également |
|---|--|--|
| représentant | | |
| M. le président de l'association Alsace-Nature ou son représentant | KLEIN Patrick, FNE Grand Est | |
| M. le président de l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne ou son représentant | Excusé | |
| M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ou son représentant | | |
| M. le président de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est ou son représentant | DESBROSSE Jacky, président fédération régionale des chasseurs du Grand Est | HECKENBRENNER Bruno, directeur fédération régionale des chasseurs du Grand Est |
| Mme Meriem FOURNIER, présidente du centre de Grand Est Nancy de l'IN-RAE, au titre de la recherche ; | Excusée | |
| Monsieur Hervé VAN OOST, président du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) bois, au titre de l'innovation et du transfert de technologie | | |
| M. Pascal TRIBOULOT, directeur de Lorraine INP - Université de Lorraine, au titre de l'enseignement et de la formation professionnelle | Excusé | |
| M. Dominique WEBER, président du CODIFAB, au titre de l'ameublement | | |
| M. Bertrand MARCHAL, responsable du site PAVATEX (88-Golbey), au titre du secteur des panneaux de fibre de bois | | |
| Invités | Colonel OUVRARD Larry, directeur du service départemental d'incendie et de secours des Vosges MAGNIER Martial, chef du bureau forêt, service économie agricole et forestière, DDT des Vosges BOINEL Grégory, directeur départemental adjoint, DDT des Vosges | |